DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/057 : CONCOURS AUX GROUPEMENTS AGRICOLE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 25
Absents : 04
Représentés : 00
Total des votes : 25

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin - LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick - MANORO Séverine - TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory - NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : ELISABETH Marie Jeanne - BOYER Elysée - SINAPIN Marie Jacqueline - TECHER Paulin

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-057-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vecteurs essentiels de dynamisme rural, de solidarité et de transmission des savoir-faire, les associations agricoles participent activement au développement du territoire de Salazie. Elles contribuent à valoriser les productions locales, à soutenir les exploitants et à renforcer le lien social au sein des écarts et des îlets.

Dans un contexte économique et environnemental de plus en plus exigeant, la collectivité souhaite réaffirmer son engagement aux côtés des acteurs agricoles, afin de soutenir leurs initiatives et d'accompagner les évolutions du secteur.

Cet engagement se traduit par l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026, ainsi que par la mise à disposition de moyens logistiques dans le cadre des manifestations agricoles et des actions de valorisation des filières locales.

C'est notamment le cas pour :

ASSOCIATION	MONTANT
Association de Défenses des Intérêts des Agriculteurs de Salazie	2 500 €
Association pour l'insertion l'entraide et le Développement	2 500 €
Groupement des Agriculteurs de Hell-Bourg	2 500 €
Groupement Agricole de Mare à Martins	2 500 €
GDON de Salazie	2 500 €
Groupement Fleurs Salazie	2 500 €
TOTAL	**15 000 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 25 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'attribuer, au titre de l'année 2026, les subventions de fonctionnement aux associations agricoles ci-dessus mentionnées.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de ces dépenses au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-057-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026